



Centre de Liaisons d'Evaluations
et d'Interventions Sociales

1944 chemin des Veys - 83390 CUERS – France

Tél : 04 94 48 57 37 – Web : <http://www.cleis-formation.com>

Programme CNC mention MJPM

Cursus de la formation :

FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT NATIONAL DE COMPETENCE AUX FONCTIONS DE MJPM OPTION GESTION DES MESURES DE PROTECTION DES MAJEURS

FORMATION COMPLETE DE 300 HEURES EN 9 SESSIONS, (8 sessions de 5 jours et une de 4 jours à dates fixes dans le VAR

NB : Dans les régions en interne ou en action inter établissements, ce programme est décliné dans sa totalité en 14 sessions de 3 jours, ou sous des formes allégées, selon un formatage sur mesure à convenir. Ce programme traite tous les contenus du programme officiel (Annexe I de l'Arrêté du 2 janvier 2009), mais les organise selon un cheminement pédagogique plus cohérent.

PROGRAMME SOMMAIRE

DOMAINE DE FORMATION 1 : JURIDIQUE

- Session 1 : « Théorie et pratiques du droit de la protection des majeurs : Connaître l'essentiel » (Partie du 1.1 et certains éléments du 2.1)

Objectif : Permettre au stagiaire de maîtriser les bases légales et réglementaires des régimes de protection des majeurs prévues par les lois de 1968 et 2007, et de les appliquer à la gestion des mesures - Acquérir un savoir-faire.

S.1.1 : 3 jours : Fondements éthiques, juridiques et judiciaires de la protection des majeurs

Esprit des lois du 3 janvier 1968 et du 5 mars 2007. L'économie et l'architecture de la réforme. Le respect des droits fondamentaux, capacité d'exercice et capacité de jouissance. Dispositions indépendantes et dispositions générales et communes aux différentes mesures de protection juridique.

Sauvegarde de justice : procédures, effets, fonctionnement du mandat spécial. Tutelle : effets, fonctionnement, procédure, organisation familiale et non familiale. Curatelle : effets, aménagements, la curatelle art.472, fonctionnement, aspects patrimoniaux et personnels. Le mandat de protection future, sous seing privé et notarié. Les dispositions diverses du code civil, et des autres codes concernant les majeurs protégés, ainsi que les autres sources du droit de la protection. La distinction entre les actes conservatoires, les actes d'administration et de disposition, et les règles de fonctionnement de la gestion patrimoniale. La M.A.J : spécificités de cette mesure d'accompagnement judiciaire sans incapacité.

- Session 2 : « La responsabilité des MJPM et Notions générales de droit utiles pour la gestion des mesures ». (Sont regroupées ici de façon cohérente les notions juridiques et processuelles générales des modules 1.1 et 1.2)

Objectifs : Définir les situations à risques, acquérir les notions générales de droit nécessaires dans la pratique professionnelle (bases légales et procédurales), acquérir un savoir-faire de praticien du droit. Actualiser ses connaissances juridiques générales.

S.2.1 (2 jours) Notions générales

Les sources du droit. Se repérer dans l'organisation judiciaire. Les professionnels du droit. Les procédures administratives et judiciaires civiles et pénales, les voies d'exécution.

Comprendre les mécanismes de la responsabilité juridique, pénale et civile. La représentation et l'assistance du majeur protégé dans les procédures. Les nouvelles dispositions du Code de Procédure pénales le concernant (Loi du 5 mars 2007) Acquérir des notions précises concernant l'accès aux sources du droit, et la mise en œuvre des diverses procédures.

S.2.2 : (3 jours) Points de droit utiles.

Notions précises concernant les aspects pénaux pouvant sanctionner les manquements aux obligations du tuteur/curateur : secret professionnel, non assistance à personne en péril, délaissement, abus d'autorité. Les délits économiques. Les délits plus spécifiques. Approches des points de droit les plus fréquemment soulevés : droit de la famille, mariage, divorce, régimes matrimoniaux, filiation, autorité parentale, obligation alimentaire, succession, viager, notions utiles du droit du travail... Apprendre à construire une stratégie judiciaire et contrôler les procès... L'aide juridictionnelle. Comment mieux se situer et communiquer avec les professionnels du droit (magistrats, avocats...) Apprendre à manipuler les codes, notamment les Code civil, C.S.P, C.A.S.F. La posture professionnelle de défense des droits des personnes vulnérables.

- Session 3 : « Le champ médicosocial et la réponse sociale » (1.2 et partie du 2.1)

Objectif : introduction à la réglementation relative au champ médico-social et spécificités de la M.A.S.P.

S3.1 : Le champ médicosocial - connaître les principes et les bases légales et

réglementaires de l'action et de la protection sociales. - Les contentieux de l'action sociale et les possibles procédures administratives et juridictionnelles. - connaître les dispositifs et les acteurs de l'action et de la protection sociale - Les diverses prestations : savoir déterminer les droits auxquels peuvent prétendre les personnes protégées et identifier les services compétents et les démarches à effectuer ; Notions en matière d'action sociale : les droits sociaux, les institutions publiques, les dispositifs de l'action sociale et médico-sociale, et leurs acteurs. - Les différentes institutions, structures et dispositifs pouvant contribuer au maintien à domicile. - connaître la législation spécifique aux conditions de vie et à la préservation du logement. - L'orientation vers un établissement social ou médicosocial adapté. Le respect des droits des personnes accueillies en institution. - La M.A.S.P : un dispositif social pour éviter le recours aux mesures judiciaires, ses spécificités et intérêts. Articulation avec la M.A.J. Profil des bénéficiaires. - sensibilisation à la protection de l'enfance, notamment pour bien percevoir l'articulation entre la MJE et son volet AESF et la MAJ.

DOMAINE DE FORMATION 2 : GESTION

• Session 4 « La gestion patrimoniale et fiscale »(Programme du 2.2)

Objectif : mettre en œuvre une gestion fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits - Savoir évaluer la situation patrimoniale et assurer la protection des intérêts patrimoniaux - Notions utiles en matière de fiscalité - Notions de droit des assurances utiles (assurance vie, décès, prévoyance...) - Savoir procéder à un inventaire du patrimoine et apprécier la nécessité de faire appel à un expert : la notion d'arbitrage et de stratégie patrimoniale globale et individualisée. - Les caractéristiques d'une gestion dynamique avisée et prudente. - Connaître les spécificités des différents produits d'épargne et de placement afin d'effectuer un choix conforme aux intérêts de la personne - Notions de droit notarial: successions, libéralités, régimes matrimoniaux... - Les divers revenus du patrimoine et leurs fiscalités.

• Session 5 : « La gestion administrative et budgétaire » et « l'action vers l'autonomie »

S5.1 (2 jours) : La gestion administrative et budgétaire

Objectif : mettre en œuvre une gestion administrative et budgétaire efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits. L'établissement du budget : habiletés gestionnaires

- Savoir évaluer, analyser, prioriser et actualiser la situation budgétaire de la personne protégée - Le surendettement : procédures de surendettement et de rétablissement personnel. - Savoir prendre les mesures conservatoires et urgentes nécessaires - Savoir discerner les enjeux des actions engagées et mesurer leurs conséquences - Principes et modalités d'élaboration et de tenue de budgets prévisionnel et courant ; veille quant aux réajustements nécessaires. - Information/association du juge. - L'information et l'association du bénéficiaire et des tiers. Le budget dans le D.I.P. L'inscription des choix budgétaires dans le projet global et individualisé de l'accompagnement de la personne S.5.2. « L'action vers l'autonomie budgétaire. Habiletés psychosociales. » 3 jours. Objectif : connaître et comprendre les raisons de la mauvaise gestion des prestations par le bénéficiaire, Comprendre son propre

rapport à l'argent. Intégrer les fondamentaux et les habiletés psychosociales de la relation d'aide pour aider à un retour à l'autonomie de la personne. Aspects psychosociaux de la gestion budgétaire : la relation à l'argent du délégué : représentation, critères, psychologie. - Les causes psychosociales de l'endettement. . - Connaître et comprendre les caractéristiques spécifiques des personnes faisant l'objet d'une MAJ : notions de difficultés et de précarité sociales. Les phénomènes d'exclusion. - Savoir situer la personne protégée dans son cadre et contexte de vie - Savoir faire face aux situations difficiles : conflits, agressivité, plaintes - Notions de psychologie et de sciences de la communication facilitant la compréhension. - Techniques de conduites d'entretiens professionnels. - La notion de mise en danger de la sécurité et de la santé. - L'addiction et ses conséquences comportementales - L'action éducative dans la M.A.J : spécificités. - Exercices pratiques et études de cas : négociation et explication du budget avec la personne protégée.

DOMAINE DE FORMATION 3 : PROTECTION DE LA PERSONNE

- Session 6 « Approche psychosociale.» (3.1 et 3.2). « Aspects psychosociaux »(3.1)

Connaissance des publics et psychopathologies. Notions de psychologie générales nécessaires à la compréhension de la méthodologie. Approche méthodologique pour une prise en charge globale (3.2)

S.6.1 : 2 jours : « Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance ».

Notions de psychopathologie, connaître et comprendre les capacités et les limites d'autonomie de la personne protégée. A l'issue de ce module, le mandataire doit comprendre les termes d'un certificat médical portant sur l'altération des facultés et repérer les éléments à l'origine de l'incapacité

Quelques clés pour repérer les psychopathologies et réagir avec pertinence. • Le normal et le pathologique. • La question du diagnostic. • Description des psychopathologies : troubles de la personnalité, psychoses et symptômes, phobies, états limites, perversion... • Les grandes classes de médicaments (neuroleptiques, anxiolytiques,...). • L'angoisse et les mécanismes de défenses. • Notion d'addictologie.

Spécificité des publics M.AJ. et M.A.S.P : inadaptation sociale et précarité sociales.

S 6.2 : 3 jours « Technologies et méthodologies de la communication/relation » (3.2)

Objectif : améliorer la conduite des entretiens professionnels, mieux recevoir les publics difficiles ; éviter et traiter les situations de violence et génératrices de stress professionnel.

A) Notions de psychologie :

- Psychologie clinique et psychopathologie. • Notions d'analyse transactionnelle, d'approche systémique utiles.

B) Techniques et méthodologies de conduites d'entretiens

- Description des divers types d'entretiens de face à face, et formation à leur utilisation : entretien d'aide/compréhension et les techniques de l'écoute active,

entretien de négociation, phase d'accueil ... • Pédagogie de la communication : se faire mieux comprendre par les majeurs protégés et les partenaires de l'aide. • Initiation à des outils théoriques utilisables de la place de l'intervenant tuteur, choisis pour leur pertinence, afin d'analyser et d'intervenir de façon plus efficace dans les situations problématiques (stress, conflits, réclamations irrecevables, violences...) et mieux comprendre sa façon de penser et celle de l'autre. Ces apports théoriques seront développés lors de l'analyse des situations professionnelles évoquées par les stagiaires.

Session 7 : « Approfondissement de la protection de la personne » (3.2)

Les fondements juridiques, éthiques et les postures professionnelles de la protection de la personne développés thématiquement. Liens avec la relation d'aide et le travail en réseau.

Objectif : Comprendre l'esprit et la finalité de la protection de la personne dans l'exercice au quotidien des mesures. En fixer l'étendue et les limites. En connaître les fondements éthiques et juridiques pour suggérer des réponses aux problèmes survenant sur ce versant.

A) Les fondements et cadres de la protection de la personne dans la loi du 5/03/2007. - Les responsabilités et limites dans les divers mandats. - Les libertés et droits fondamentaux (leurs sources) - approfondissement des divers articles du Code Civil et du C.A.S.F fondant les principes présidant à la protection de la personne

B) Approche selon les différents domaines de la vie de la personne

- Les actes personnels réglementés : mariage, PACS, divorce, séparation, testament, donation... - Les droits de famille : autorité parentale, droit de garde de visite, droits tutélaires, reconnaissance d'enfant, adoption... - L'acte médical thérapeutique. Les actes médicaux non thérapeutiques. Pratique du C.S.P. - Protection de la vie privée. - La présomption d'innocence dans le nouveau Code de Procédure Pénale. - Citoyenneté et participation à la vie sociale. - La prévention et le traitement de la maltraitance. - La veille sur la qualité et de la sécurité des conditions d'existence. -Le respect des volontés concernant les obsèques.

C) Le positionnement éthique et relationnel du mandataire

Il sera abordé dans chacun des points traités.

D) Spécificité de la M.A.J.

- notion de danger, appréciation du degré de danger : conditions de vie, de logement décent

E) « Construire le projet de vie global et individualisé de la personne protégé » :

Les incidences du rattachement des services tutélaires au secteur social et ses exigences. Pratiques de la loi du 2 janvier 2002 adaptées à l'activité des MJPM. Analyse des pratiques et positionnement en situation réelle. Elaborer un projet global et individualisé de l'action tutélaire. Les nouveaux écrits de la qualité.

(Contrôle des connaissances et choix du thème du travail personnel).

DOMAINE DE FORMATION 4 : LE MANDATAIRE : «LE CŒUR DE METIER » Les sessions 8 et 9 traitent ce domaine de formation en suivant le cheminement du programme officiel. Ce module est obligatoire pour tous. Il ne peut faire l'objet d'aucun allègement. Dans son contenu, certains points, qui font l'objet d'enseignements plus approfondis dans les modules thématiques, ne feront ici l'objet que de rappels des règles et principes essentiels. Le professionnel est supposé avoir suivi les enseignements correspondants ou en avoir été dispensé du fait de son expérience professionnelle.

Objectif général : acquérir une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire

Session 8 « Contours et limites de l'intervention, et relations avec le juge ».

S.8.1 3 jours « Contours et limites de l'intervention ».

Objectif : bien cerner les contours de l'intervention, la nécessité et les modalités du travail avec d'autres acteurs ; exercices pratiques de mise en situation et d'analyse des pratiques.

Ce module intégrera des méthodes pédagogiques accordant une part importante d'exercices pratiques, d'analyse des pratiques, de réflexion sur les différentes notions...

Il est indispensable que le candidat puisse exposer, de façon détaillée la situation globale et personnalisée d'un Majeur Protégé (éléments personnels et contextuels, problématiques...)

- Rappel panoramique des contours de la protection de la personne et développement de l'aspect relatif à la veille sur la qualité et la sécurité des conditions d'existence.
- Approfondissement de la méthodologie d'analyse globale des situations.
- Le dossier de l'action tutélaire : savoir recueillir et analyser les informations utiles et pertinentes pour l'exercice du mandat.
- L'analyse sur l'ensemble des versants : psychologique, relationnel, patrimonial et juridique.
- Analyse en commun des cas pratiques réels apportés par les stagiaires.
- Méthodes de travail en réseau pluridisciplinaire. Comment préciser la place et les limites de l'action tutélaire. Savoir construire et faire vivre un réseau.
- La communication avec les partenaires de l'aide. Les logiques des divers acteurs.
- Les nouveaux écrits de la qualité des prises en charge : Projet individuel de prise en charge pour le juge et le DDASS et D.I.P remis au majeur protégé. Leurs contenus. Apprendre à les rédiger de façon pertinente.

S.8.2 :2 jours : « Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire »

- Cadre juridique, postures, attentes.
- Approfondissement de la technique des écrits avec le juge. Techniques d'écriture de rapports de situation et rapports de prise en charge.
- La participation aux auditions et audiences.
- Mieux comprendre les logiques et les attentes du juge.
- Les postures et rôles respectifs du mandataire et du juge.

Session 9 : « Déontologie et analyse des pratiques » (réservée aux stagiaires en fin de formation):

- Rappel et approfondissement des règles de bonnes pratiques professionnelles. Les liens avec le projet institutionnel. Approfondissement de la méthodologie d'analyse

des pratiques. - Rappel des principes de l'éthique professionnelle du mandataire. - Sensibilisation à la démarche qualité : La nécessité de formaliser les bonnes pratiques dans le projet de service, et de les conjuguer dans la réalité et diversité des situations. - Approfondissement de la méthodologie d'analyse et des points posant problème : reddition d'une analyse globale d'une situation personnelle réelle par chaque stagiaire. Soutenance des travaux personnels.

(Au cours de ces 3 dernières sessions seront également choisis les thèmes du travail personnel et du cas pratique à analyser pour la production du dossier de validation de la formation et effectué l'encadrement pédagogique de la production de ces écrits)

Les programmes détaillés des sessions sont adressés sur demande.

Pour tout conseil pour construire votre parcours individuel de formation ou le plan de formation adapté aux spécificités de votre service, le responsable pédagogique du Centre se tient à votre entière disposition. (tel : 06 09 87 13 07).

Les parcours de formation : • Parcours complet ou parcours allégé personnalisé selon les compétences acquises. • Actualisation des certifications TMP : contenus du 3.2 soit S6.2 et S7. • Cas des titulaires du CNC (exercice des T.P.S) : Tout d'abord, nous leur conseillons d'actualiser leur titre (suivre le 2.1 de la formation MAJ, d'une durée de 3 jours), ensuite contenus du 3.2 et du 4.1 et autres apports nécessaires de ce programme après personnalisation du parcours.